

Procès-Verbal du Conseil d'École Vendredi 13 juin 2014

Présents : Mr Berthier (Maire), Mmes Delbos, Chaube, Mr Bosson, représentants de la commune
Mmes Houllier, Brunetti, Thévenot, Tsao, Lepers, Guimet, Mr Cognée, représentants des parents d'élèves
Mmes Ara Somohano, Bertaux, Germain-Chevrel, Pagneux, Orssaud, Sourget, Mr François, enseignants de l'école.

Mme Bourgeois-Mateos, future enseignante

Excusés :

Mme Ranvel, Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN)

Mmes Sermondadaz, Goncalves, Martin, Guiffard, représentantes des parents d'élèves

Mr Vigne, représentant de la commune

Mme François, enseignante

Secrétariat assuré par Mmes Houllier et Thevenot

1. Point sur effectifs et préparation de la rentrée 2014

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
21								
	14							
		18						
			20					
				19				
					25			
						32		
							30	
								total
21	14	17	20	19	25	32	30	178

Sans doute, 2 PSMSGs en maternelle (avec un tutorat et une coopération entre les niveaux), puis CPCE1, CE1CE2, CE2CM1, 2 CM1CM2 mais comme d'habitude, les classes seront affichées la veille de la rentrée, le 1 septembre.

2. Point sur le projet « rythmes »

Avant de laisser la mairie répondre aux questions qui la concernent, Mr François souhaite faire quelques remarques :

« Le projet proposé par le Conseil d'école (parents délégués + enseignants), dans ses grandes lignes, est prêt depuis février 2013, 1 an ½. Qu'à 2 mois ½ de la rentrée, il reste des points à régler n'est pas de la responsabilité des parents délégués ou des enseignants.

Seul souhait : améliorer la réussite scolaire des élèves. C'est ce qui guide parents et enseignants depuis le début.

- ce projet a été soumis à une large concertation, enquêtes, réunions auxquelles étaient invités tous les parents.

- l'information, la communication n'ont jamais cessé, quitte à lasser.

- il a été approuvé par 85% des parents. Confronté à un projet différent, il a reçu le soutien unanime du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), en février 2014, 24 voix des représentants départementaux des maires, des DDEN, des enseignants, du Conseil Général, de l'Inspection, des fédérations de parents... C'est le seul projet présenté par le seul conseil d'école qui a été approuvé dans le département.

- alors que dans la majorité des écoles, la tendance est à une sortie vers 15h45, voire 15h15... ce projet maintient l'amplitude actuelle (9h-16h30) mais augmente la pause méridienne. Il suit ainsi les recommandations des spécialistes, académie de médecine, chronobiologistes, s'inscrit au mieux dans les périodes de vigilance intellectuelle, propose ainsi de larges temps d'apprentissage aux élèves de maternelle.

- les parents ont choisi le mercredi plutôt que le samedi, même si des enseignants préféreraient l'inverse, ils comprennent les besoins exprimés aujourd'hui.

- c'est, sans doute, pour toutes ces raisons évoquées, le projet le moins contraignant, le moins cher pour la collectivité locale. Celle-ci va toucher 9000€ pour l'accompagner financièrement dans ses nouvelles dépenses.

- pour conclure et tenter d'éviter les amalgames, les désinformations ou les interprétations, à l'heure où l'on assiste à

un désengagement des parents autour du périscolaire, tout à fait compréhensible, la charge est extrêmement lourde, il faut s'efforcer de penser en termes de ressources apportées par l'école.

En 15 ans, la population du village est passée de 786 à 1220 habitants, 50% d'augmentation, population jeune, passage de 5 à 7 classes, construction de la nouvelle école.

L'école est la première « entreprise » du village (20 salariés dont beaucoup à temps partiel). Elle concerne directement (enfants, parents,...) près de la moitié de la population du village.

Une proportion importante (1/3) de parents travaille en Suisse, ce qui implique de longs trajets et, pour leurs enfants, des temps passés en collectivité importants. Ces parents, au travers, des fonds genevois, rapportent beaucoup d'argent à la commune (1026€/frontalier, plus de 60 000€ pour 2013 rapportés par les parents de l'école), en plus bien sûr, des impôts locaux. En 13 ans, ces fonds ont payé la nouvelle école maternelle et la salle polyvalente.

On peut s'inquiéter ou se réjouir, peu importe. Mais on se doit, élus, parents, enseignants, de gérer l'existant. Les jeunes ménages qui apportent la vie dans ce village, contribuent à son devenir. Ils ont choisi ce village pour sa beauté naturelle mais aussi pour ses infrastructures, pas seulement touristiques. L'école, le péri, la cantine en font partie.

Dans 5 ans, on aura sans doute oublié ces temps « difficiles ». Je précise aussi que ce projet peut être modifié dans 1 an, si besoin.

Je remercie mes collègues qui se sont engagés résolument dans ce dispositif malgré les contraintes. Je remercie les parents délégués qui sont très souvent la cible des quelques perpétuels insatisfaits, jamais présents aux réunions ».

Le ministre de l'Education Nationale, Mr Hamon, a adressé un courrier aux parents concernant les nouveaux rythmes scolaires. Les trois principaux bénéfices pédagogiques ont été identifiés, détaillés :

Bénéfice 1 : Les apprentissages fondamentaux sont positionnés aux moments où la capacité d'attention des élèves est la plus grande.

Bénéfice 2 : La matinée supplémentaire permet, grâce à des emplois du temps repensés, de répartir plus efficacement les activités dans la semaine

Bénéfice 3 : Autour du nouveau temps scolaire se met en place, pour l'enfant, un projet éducatif global
L'objectif de la réforme ne concerne pas seulement le temps scolaires : il faudrait envisager la journée de l'enfant dans son intégralité : péri-scolaire, école, cantine, à la maison (éviter temps important devant télé, ordi...)

Mr Berthier indique que la majorité de la population n'est pas concernée par l'école.

Mr Bosson rappelle les actions mises en œuvre à l'époque pour conserver l'école dans notre village.

Questions des parents à la mairie:

Rythmes scolaires

- Les parents, travaillant ou ne travaillant pas demandent la possibilité d'amener leurs enfants à 13 H 30 même s'ils ne vont pas à la cantine. Il se peut qu'il y ait des parents qui travaillent, des horaires différents dans une même fratrie : enfants qui font la sieste et d'autres non; soutien...

Réponse de la mairie : Il y a une embauche de 2 personnes en plus du personnel actuel. Avec ce personnel et le soutien, si nécessaire, en début d'année, des enseignants, l'accueil des enfants devrait être assuré.

Les modalités seront réévaluées après 2 mois.

Un système d'inscription sera mis en place. Un appel aux parents pourrait être fait s'il y a trop d'enfants.

Remarque de M François : Avant 2008, les horaires de la pause méridienne étaient 11h30 – 13h30 et 2 personnes assuraient la surveillance des enfants. Avec les nouveaux rythmes scolaires, la pause méridienne n'augmente que de 5 minutes.

L'enfant doit vivre le moins de temps possible en collectivité, il faut favoriser l'entraide entre voisins : l'objectif étant d'avoir des enfants les plus performants possible et non de s'en « débarrasser ».

- Quel est l'encadrement prévu à 13 H 30 ? Le local ? La personne responsable ? Les qualifications ? Qui s'occupe de l'appel des enfants à 13 H 30 ? Les parents seront-ils prévenus si leur enfant n'est pas là?

Réponse de la mairie : il faut tout d'abord avancer dans le projet. Ces questions seront prises en compte dans les réflexions de la mairie.

Enseignants et parents se proposent d'aider dans la mise en place. Ils demandent de faire un appel aux bénévoles (associations, parents, retraités...). Une qualification n'est pas forcément requise puisque les animations mises en place doivent privilégier les temps calmes.

- **Concernant l'encadrement des enfants les matin/après-midi et midi: les parents souhaiteraient qu'il n'y ait pas de quota d'accueil ? demande de leur part d'ajuster le nombre d'encadrants en fonction du nombre d'inscrits.**

Réponse de la mairie : Si la mairie reprenait le péri-scolaire, il n'y aurait pas de quota d'accueil.

- **Quelles seront les modalités avec la MJC pour le mercredi? La MJC va-t-elle s'occuper du repas, faire l'accueil sur Onnion? Quels seront les tarifs??**

Réponse des parents suite à la réunion d'information de la MJCI du 10.06.14 :

La MJCI propose un accueil en regroupant différentes communes. Les enfants de Mégevette, Onnion et St Jeoire seront accueillis à St Jeoire. Un système de navette les emmènera sur le site d'accueil. Trois possibilités d'accueil à St Jeoire :

- Repas + après-midi
- Après-midi
- Ecole privée

Le site de St Jeoire peut accueillir 40 enfants entre 3 et 11 ans.

Les pré-inscriptions sont ouvertes depuis le 11 juin, avec des listes d'attente éventuelles. Si le nombre d'enfants est suffisant, un autre centre pourrait éventuellement ouvrir.

- **La mairie prenant en charge les 45 minutes du midi, risque-t-il d'y avoir des répercussions sur les coûts pour l'accueil du matin, du midi, de la cantine ?**

Réponse de la mairie :

Les 30 minutes de 8h20 à 8h50 ne seront plus prises en charge financièrement par la mairie, mais à la charge des familles. Cet accueil sera assuré par le péri-scolaire.

- **Les parents aimeraient connaître le coût des différentes prestations à la rentrée: cantine, accueil matin et soir, mercredi après-midi... afin de préparer leurs budgets.**

Les tarifs ont été fixés en conseil municipal :

Cantine : 5,40€ au lieu de 5,20€
8,40€ au lieu de 8,30€ en cas d'inscription tardive
1,50€ au lieu de 1,20€ pour les enfants allergiques

En cas de reprise du péri-scolaire par la mairie :

Adhésion : 25€
Adhérent : 2,50€/h
Non adhérent : 3,50€/h
Plus de tarif non imposable
Goûter : 1€
Frais de matériel : 2€ /mois

3. Bilan des actions en cours et perspectives

Classe de Christelle CE2

Travail sur le don de mémoire par Paysalp sur les lieux dits du village. Les enfants ont réalisé des contes. Ils en ont sélectionné un, le lieu-dit choisi est La Tête du Voleur. Ils sont ensuite allés à la chasse aux sons. Une société de production va réaliser un CD avec leur travail.

Classes de Marie CE2-CM1 et Jean-Michel/Delphine CM1-CM2

Sortie le long du Risse avec un guide sur la protection de la rivière et l'environnement. Prélèvements d'eau, relevés de température, observations de la faune et de la flore. Cette intervention pourrait être reconduite l'année prochaine.

Classes de Christelle CE2, Marie CE2-CM1 et Jean-Michel/Delphine CM1-CM2

Intervention d'un sculpteur, M Baltassat. Ils ont réalisé des sculptures en béton cellulaire. Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet culturel et a été financé par le Sou des Ecoles qui a été remercié.

Classes de Laurence A et Laurence GC CP-CE1

Danse avec Christel Philip pendant 6 séances suivies d'une représentation aux autres classes. Financement par le Sou des Ecoles qui a été remercié.

Classes d'Aline, Lydie, Laurence A et Laurence GC

Les enfants ont travaillé sur l'album « Vous voulez rire » de Christian Voltz, spécialiste des matériaux de récupération. Ils sont allés voir un spectacle de marionnettes

Ils ont ensuite travaillé sur l'album « Lian et le lotus magique » et sont allés voir un spectacle d'ombre à Château Rouge.

Financement par le Sou des Ecoles qui a été remercié.

Pour toutes les classes

Chorale : Spectacle du 14 juin. Gros travail toute l'année, participation de parents musiciens.

Journée sans voiture : résultats positifs, beaucoup de parents ont joué le jeu. 50% élèves et adultes n'ont pas utilisé la voiture.

Mr François informe du changement de circonscription d'Annemasse2 à Bonneville1. Peu de répercussions si ce n'est au niveau des thèmes culturels abordés.

4. Conseil école/collège

Dans le cadre de la loi de refondation, mise en place du Conseil école/collège. 1 enseignant par école du secteur + 11 professeurs du collège. Dans 2 ans, le cycle 3 comprendra CM1, CM2 et 6^{ème}.

Cette année, 3 axes de travail entre profs du collège et des écoles primaires :

- choix pédagogiques et harmonisation des pratiques
- évaluation et harmonisation des pratiques
- construction de l'autonomie de l'élève pour favoriser son intégration au collège.

5. Questions des parents

- *Cantine*

- **Quelles conditions avez-vous négociées auprès du nouveau prestataire de la cantine?**

Ouï-dire : 80 repas payés minimum : Est ce que les 80 repas sont préparés ? Et qui paye le complément ? Y aura-t-il une répercussion sur les coûts pour les parents?

Réponse de la mairie : cela ne concerne pas les parents.

L'ouï-dire n'est pas exact : il s'agit d'une moyenne du nombre de repas facturés sur l'année.

- **Serait-il possible d'afficher le menu sur tous les sites Ecole et Mairie ?**

Réponse de la mairie et de l'école : ce sera fait.

Questions diverses:

- **Serait-il possible de réparer le grillage au fond de la cour ?**

Au programme

- **Comme le terrain appartient maintenant à la commune, est-il possible de mettre un portail, au fond de la cour, pour pouvoir récupérer les ballons.**

Mr Berthier donne son accord.

Question aux enseignants:

- **Pour la classe découverte dans un an, quelle activité principale est prévue et quelles classes sont concernées ?**

Réponse de l'école : Pour l'instant, rien n'est décidé. Mr François rappelle que cette classe de découverte « rituelle » ne se fait pas toute seule. Il faut des enseignants volontaires et des moyens financiers. Rien n'est garanti.

6. Travaux

Mr François remercie la commune qui s'est engagée à financer le mobilier de maternelle. Il propose de laisser une liste des « menus » travaux à réaliser durant les grandes vacances.

Le Conseil d'école s'achève à 22h30.

Sandrine Houllier et Isabelle Thevenot
Secrétaires de séance



J-Michel François
Directeur de l'école

